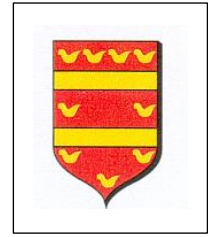


Commune de
PASSAVANT LA ROCHERE
-
DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAÔNE

CONTRAT DE LOCATION
SALLE « LA TUILERIE »



Le présent contrat est établi :

Entre Michel DÉSIÉ, maire de la commune de PASSAVANT LA ROCHERE, d'une part et :

↳ Nom de l'Association

↳ Nom de son Président n° de tél :

Ou Nom et adresse du particulier ou de l'organisateur demandeur d'autre part.

.....

..... n° de tél :

La location porte sur la période suivante :

Le : (1journée)

Le Week-end

Nature de la manifestation :.....

Assurance souscrite auprès de :.....

Contrat n° :.....

Montant de la location : € (chèque établi à l'ordre du Trésor Public)

La réservation ne sera effective qu'après encaissement du chèque d'acompte.

Le locataire déclare avoir pris connaissance du règlement ainsi que des divers tarifs (documents ci-joints).

Fait à PASSAVANT LA ROCHERE, le

L'occupant,

Le Maire,

Michel DESIRE